

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECT. AFF. ADM. & JURIDIQUES

DIVIS. ADM. GEN. PERSONNEL & MATERIEL

Travail - Démocratie - Paix

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

D E C R E T N° 75/223 /ETR/SG/DAAJ/DAGPM  
du 7/5/75

du portant nomination de  
Madame MATHEY Marie Hélène née B O O  
en qualité de Conseiller à BRUXELLES

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

MINISTRE DU PLAN

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Vu la Constitution du 24 Juin 1973;

Vu la Loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 61-143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le Décret n° 67/117/ETR/SG/DAAJ/DAGPM du 15 Mai 1967 fixant le régime des rémunérations des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 portant réorganisation des structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'étranger ;

Vu le Décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le Décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;

D E C R E T E :

Article 1er : Madame MATHEY Marie Hélène secrétaire des Affaires Etrangères de 1er échelon en service à la Présidence de la République est nommée Conseiller économique à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à BRUXELLES.

.../...

Article 2 : Les Ministres des Affaires Etrangères, du Travail et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à Bruxelles, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

BRAZZAVILLE, LE 7 MAI 1975

Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement, Ministre du Plan  
Le Ministre des Affaires Etrangères

Henri L O P E S

I/ Le Ministre des Finances  
Le Ministre du Commerce

A. CATY

David-Charles G A N A O

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale, Chargé de  
l'Industrie

Alexandre D E N G U E T

Ampliations :

- JORPC ..... 1
- Présidence Rép... 1
- Relations Ext.... 1
- Cab/PM ..... 1
- SGCM/BC ..... 2
- DGT..... 2
- DF ..... 2
- CF ..... 1
- AmbacobrazzaBrux. 2
- Intéressé ..... 1
- AFF/ETR..... 4
- Dossier ..... 3